

[Actualités](#)[Magazine municipal](#)[Communiqués de presse](#)[S'informer / Actualités](#)

## Avis d'enquête publique du 30 mai au 30 juin 2016

Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

[Zoom](#)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Charnay-Lès-Mâcon, **du 30 mai au 30 juin 2016 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs conformément à l'arrêté du maire n°226 du 11 mai 2016.

Monsieur Dominique MONTAGNE, ingénieur principal en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Dijon et Monsieur Jean-Yves TONDOUX, retraité de l'enseignement, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Charnay-Lès-Mâcon, pendant la durée de l'enquête, 30 mai au 30 juin 2016 inclus :

- les lundi et vendredi de 10 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures,
- les mardi et mercredi de 8 heures 15 à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi de 13 heures 30 à 18 heures,
- le samedi : de 9 heures à 12 heures,
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Charnay-Lès-Mâcon, Impasse de Champgrenon, 71850 CHARNAY-LES-MACON

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 30 mai de 10 heures 30 à 12 heures 30,
- le samedi 11 juin de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 15 juin de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 30 juin de 13 heures 30 à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Charnay-Lès-Mâcon et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.charnay.com](http://www.charnay.com).

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de droit commun n°1 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Pauline VUILLERMET, responsable du pôle Développement Aménagement et Urbanisme, en mairie de Charnay-Lès-Mâcon.

[>> Retour à la sélection](#)

© Mairie de CHARNAY 2016